COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 21/10/2022

EXTRAIT DU REGISTR | 1D : 074-247400682-20221011-2022_148-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nº 2022-148

OBJET:

EPF de la Haute-Savoie Désignation d'un nouveau délégué de la CCHC

> L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 octobre 2022

Présents:

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse. MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....26 pour :.....26 contre :.....00 abstention:....00 Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Aube MARULLAZ,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2914 en date du 23 décembre 2003 portant création de l'Établissement Public Foncier (EFF) de la Haute-Savoie,

Vu les statuts de l'EFF de la Haute-Savoie, et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le règlement intérieur de l'EFF de la Haute-Savoie, et notamment l'article 10,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2016 approuvant l'adhésion de la CCHC à l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 désignant 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la CCHC à l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'Aube MARUL-LAZ, actuellement délégué titulaire, ne souhaite plus assurer cette fonction et demande à être remplacée. Sophie COTTET se porte candidate.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité.
- désigne Sophie COTTET en remplacement d'Aube MARULLAZ,
- précise que les délégués de la CCHC à l'EPF 74 sont désormais les suivants :
 - délégués titulaires :
 - Yannick TRABICHET
 - Sophie COTTET
 - Jean-Claude DENNÉ
 - Gérald LOMBARD
 - délégués suppléants :
 - Pierre VOIRIN
 - Jean-Louis VUAGNOUX
 - Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
 - Mireille MARTEL
- désigne Yannick TRABICHET comme membre du conseil d'administration de l'établissement,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le Président Le secrétaire de séance Fabien TROMBERT Gérald LOWMBARD MAUT-CHAB!

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Reçu en Préfecture Le:..... Publié ou notifié Le:.....